



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : [adepalsp@laposte.net](mailto:adepalsp@laposte.net)

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

## NEWSLETTER DE DECEMBRE 2025

---

### **Synthèse le 9 décembre 2025 des 5 réunions publiques précédentes**

28 présents et 3 excusés. L'ADEPAL PPR expose le déroulement de la réunion, puis propose un résumé des 5 thèmes abordés lors des réunions publiques qui ont été organisées précédemment. Deux personnes invitées présentent, pour l'une, la mise en évidence de certaines priorités, et pour l'autre, l'explication de ce qu'est le budget d'une collectivité publique.

La parole est donnée au public ensuite afin qu'il donne son point de vue et qu'il complète éventuellement.

Nous avons pris note des remarques faites. La synthèse finale sera remise aux futurs candidats avant les élections municipales 2026, lorsqu'ils seront connus, et comme nous l'avions déjà fait en 2020.

-----

### **Le projet des Petites Cités**

Une délibération a été votée le 6 novembre 2025 **pour la poursuite des discussions avec la SA SCIC SILVAE** choisie lors de l'appel à projet, **en vue d'une cession des petites cités.**

Dans la **délibération de déc.2024** le Conseil Municipal de Plateau des Petites Roches décide à l'unanimité de prendre une participation au capital de la SA SCIC SILVAE pour un montant de 100 euros soit **une part sociale**. La commune fait partie, ainsi, du collège des fournisseurs de la société en tant que contributeur en bois façonné durant la période 2025-2027.

Dans la **délibération 2025-11.01**, Mme la Maire parle **des parts sociales (au pluriel)** que la commune a achetées à cette SCIC. Nous nous demandons combien de parts sociales notre municipalité a achetées à la SA SCIC SILVAE depuis décembre 2024 ? Quelle délibération a autorisé ces achats complémentaires qui, selon la loi, doivent être limités à un certain pourcentage du capital de la SCIC.

**Cette société s'est portée acquéreur des Petites Cités** « *même si ce n'est pas leur cœur de métier* » est-il précisé. Qui financera ces travaux en attendant la vente des logements « *qui ne seront pas sociaux* » \*(*autre précision indiquée*) ? Quelles activités économiques sont prévues dans les 30% des bâtiments qui leur sont dédiés ? Leur aspect architectural, une des conditions imposées dans l'appel à projet, sera-t-il conservé par la société ? Que proposait exactement l'autre projet présenté ?

On note que, si la cession des Petites cités à la SA SCIC Silvae est confirmée, **c'est une société privée qui sera propriétaire des bâtiments et du terrain** pour 1 euro ! Alors que la commune a engagé des frais d'études notamment. Qui aura le **pouvoir décisionnaire** dans la société ensuite (compte tenu de la répartition des voix entre collègues) ? Est-ce vraiment un conte de fée ?

.../...

## **Modifications du PLU de chacun des 3 villages constituant le Plateau des Petites**

**Roches** (Non annoncées dans le programme 2020 des élus et dont l'enquête publique a lieu, par hasard, pendant les fêtes de fin d'année !)

« *Au-delà de quelques changements mineurs détaillés dans la partie 3, la présente modification de PLU a surtout pour objet de faciliter l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs* ». (cf. document mis à la disposition par la mairie) La plupart des zones urbanisables des villages sont concernées.

Avec ces habitats légers, nos villages, ne risquent-ils pas de perdre leur authenticité, leur caractère montagnard, leur histoire et certains diront même, leur âme. Mériterons nous d'être toujours dans le Parc de Chartreuse ? Le Parc de Chartreuse, dans sa charte, décrit notre territoire comme : « *Un territoire culturel à identité forte et une destination touristique qualitative* ». Sera-ce toujours le cas dans un avenir proche ? Cette modification du PLU, après la fusion des 3 communes, l'abandon des « communes déléguées », des noms emblématiques de nos ex communes, peut-être un jour de 2 églises/3, d'une partie de notre patrimoine commun (forêts, bâtiments, terrains, croix, laissés par nos ancêtres...), et éventuellement, si l'effectif d'élèves baisse encore, de l'école de St Pancrasse, est préoccupante et nous inquiète.

**Les citoyens ont la possibilité, avant le 6 janvier 2026 de marquer leur désaccord ou leurs inquiétudes sur le registre accompagnant le PLU, ouvert à la mairie, ou par courrier postal à Mme la Maire.**

## **Avenir de l'ex cure de St Hilaire, après les travaux de réhabilitation extérieure pris en charge par la Mairie**

Nous avons répondu à l'invitation de la commune nous conviant à « *un temps collectif de réflexion autour de la création de l'espace de Vie Sociale du plateau, mardi 25 novembre* ».

73 associations étaient invitées. 9 personnes étaient présentes dont 2 élues et 1 personnel administratif municipal (2 représentaient Un toit sur un Plateau, 2 l'Adepal PPR, 1 Le temps d'un geste, et 1 habitant du Plateau) 5 étaient excusées.

La réhabilitation du bâtiment de l'ex cure de St Hilaire est en cours. Les travaux ne concernent que l'enveloppe. Les travaux s'achèveront fin janvier 2026. L'aménagement intérieur est à imaginer par les membres du groupe de travail autour de l'Espace de Vie Sociale ; de nouvelles subventions seront à demander.

La commune rappelle qu'elle ne peut pas porter le projet. Seule une association avec une démarche citoyenne peut le faire. C'est une exigence de la CAF. La méthodologie prévoit de rédiger d'abord un projet social. Un tour de table fait ressortir quelques idées :

Ce pourrait être une maison des jeunes et de la culture ; un lieu pour les personnes âgées en plus des Gentianes ; un espace d'accueil pour les mémoires des ex établissements de santé ; un musée (D'autant plus s'il y a un animateur EVS qui se charge des permanences et de l'ouverture des lieux au public) ; un espace d'exposition. On pourrait y créer une cuisine pour organiser des ateliers, des repas le cas échéant, un café des aidants, la banque alimentaire, des salles de jeux, de lecture, avec des livres, des revues etc... Une sorte de bureau des guides pourrait s'y tenir pour l'organisation des visites des lieux de mémoire des ex établissements de santé ou pour toute autre activité sportive ou liée au tourisme (la cure se trouvant près du funiculaire).

On reparle de la difficulté de se déplacer entre 3 villages très espacés, pour certaines personnes (handicapées, âgées, sans permis...) Une élue évoque alors le projet HopLaBus : un minibus (9 places) partagé par le CCAS et les associations, qui pourrait emmener les personnes âgées, ou sans voiture, faire leurs courses dans les commerces du Plateau et dans la vallée, ou se rendre à leurs RDV de santé ou autres. Notre association avait évoqué plusieurs fois cette idée au cours des premiers cafés citoyens. Le minibus pourrait être conduit par des bénévoles qui seraient assurés par la mairie ? Notre association se pose des questions sur la gestion et l'occupation de cet espace assez réduit (Environ 80 m2 au sol sur 2 étages) ouvert aux 73 associations du Plateau. .../...

Un nom est proposé pour ce lieu ouvert à tous : « **Maison des habitants** ».

L'Adepal PPR suggère que la municipalité distribue un questionnaire aux habitants afin de recueillir leurs idées et dire comment ils voient les choses. Ce qui permettrait d'élargir la consultation à toute la population.

### **Les mémoires des ex centres de santé :**

Le groupe « Mémoires des ex établissements de santé » de l'Adepal PPR, qui a travaillé, collectivement sur la conception de 5 panneaux de mémoire pendant plus d'un an, aurait apprécié que l'installation, ne serait-ce que du panneau général, fasse partie des projets concrétisés en 2025, en attendant la réalisation des 4 autres panneaux prévus sur le site des ex sanatoriums...Alors que l'on constate que, 3 mois avant les prochaines élections municipales, **de nombreuses décisions majeures et stratégiques** sont prises par le conseil municipal et que plusieurs aménagements urbains sont en cours.

**Un nouvel article** est paru sur notre site internet <https://www.adepal-ppr.fr/>

Il concerne la boulangerie-pâtisserie du Plateau « **MAISON MILLET** ». A LIRE OU RELIRE en page d'accueil.

L'ADEPAL PPR – décembre 2025

*\*Un logement social est un logement financé par des subventions et des prêts privilégiés dans le cadre d'une convention avec l'État, loué pour un prix modéré à des personnes ayant des revenus modestes ou moyens. La SCIC cessionnaire ne bénéficiera-t-elle pas d'aide, dans ce cas présent ?*

---

### **Pour ceux qui soutiennent notre action (Nous ne sommes pas subventionnés)**

ADEPAL PPR est une association, loi 1901, **indépendante et participative**. Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, adhérez ou participez aux frais de l'association qui se résument aux frais du site internet, frais de compte bancaire et assurance, en versant :

**1) Une contribution libre par virement bancaire ou postal à :**

ASSOC. ADEPAL PPR Crédit agricole

IBAN FRANCE 13906 00163 00205855653 97

IBAN ETRANGER FR76 1390 6001 6300 2058 5565 397

BIC AGRIFRPP839

(Indiquer : versement /participation à l'association adepal ppr)

**2) Une adhésion à l'association adepal ppr= 15 euros/famille ou 10 euros par personne, en indiquant votre nom prénom et adresse, au même compte.**



**« JOYEUX NOEL A TOUS ET BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE ! »**